

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES DU RHONE

COMMUNE
D'ENSUES-LA-REDONNE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N°2025- 21 -CM

SEANCE DU VINGT-QUATRE JUIN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Début de séance 18h37.

PRESENTS :

Mesdames, Hélène VARRE, Valérie SALLES, Laetitia CLEMENT-ORTUNO, Sophie BILLECI, Karen DOSSETTO, Christelle ROSSELLO, Sylvie ASENJO, Catherine KERVAJAN, Louise VINCENZI, Aurélie POTIER-DORCHY.

Messieurs, Michel ILLAC, Marcel TURCHIULI, Mohamed BEHAIRI, Georges CLERC, Constant COUTSOURAS, Christophe GLORIAN, Jean-Noël ALLARD, Ozkan KIZILDAG, Thierry SOUMAHORO, Eric OLIVE, John LANNE, Frédéric OUNANIAN, Cédric RAFFIER, Robert FHAL.

ABSENTS EXCUSES :

- ✚ Madame **Maryline BRU** donne son pouvoir à Monsieur **Michel ILLAC**
- ✚ Monsieur **Sébastien ALARCON** donne son pouvoir à Madame **Hélène VARRE**
- ✚ Madame **Fabienne REMANT-DOLE** donne son pouvoir à Monsieur **Marcel TURCHIULI**
- ✚ Madame **Sabrina BENKENOUCHE** donne son pouvoir à Madame **Louise VINCENZI**
- ✚ Madame **Claudine GUARY** donne son pouvoir à Monsieur **John LANNE**

PRESIDENT DE SEANCE :

Monsieur Michel ILLAC, maire.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur John LANNE a été nommé secrétaire de séance.

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

L'ordre du jour s'est achevé à 20h18.

Objet : Attribution de subventions aux associations

Monsieur Mohamed BEHAIRI rapporte :

Le dynamisme de la vie associative est un moteur essentiel du vivre ensemble dans notre ville. Chaque année, la ville soutient l'action de nombreuses structures qui participent à l'attractivité et à l'animation de notre territoire. Ces initiatives citoyennes concrétisent les valeurs du partage, de la rencontre et du don.

Pour aider les associations et les partenaires à mener à bien leurs activités et leurs projets, il y a lieu de leur allouer une subvention.

Il est proposé de valider ce jour les subventions attribuées aux associations comme suit :

ASSOCIATION	MONTANT
1 PELOTE ET 2 AIGUILLES	299 €
ASSOCIATION ENSUENENNE DE SOUTIEN AU CCFF D'ENSUES	898 €
AMICALE PERSONNEL COMMUNAL	4 900 €
ASSOCIATION DES HABITANTS DE CHANTEGRIVE	299 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE LE PETIT PRINCE	400 €
BADMINTON CLUB ENSUES LA REDONNE	900 €
CHLOE	650 €
CIQ DE LA REDONNE	299 €
CIQ MADRAGUE DE GIGNAC	299 €
HANDBALL COTE BLEUE	4 080 €
CLUB NAUTIQUE DES CALANQUAIS DE MEJEAN	299 €
COMITE D'INTERETS DES CALANQUAIS DE MEJEAN	299 €
DROIT AU BOUCHON	520 €
ENERGIE SOLIDAIRE 13	780 €
FOOTBALL CLUB ENSUES LA REDONNE 89	3 600 €
FOYER RURAL	7 260 €
GYM ENSUES	2 400 €
IMPACT	800 €
JUDO JUJITSU COTE BLEUE	1 430 €
L'ESCAPADE DU PIED	650 €
LES ATELIERS NATURE	299 €
SECOURS CATHOLIQUE	1 440 €
SECOURS POPULAIRE	1 800 €
SOCIETE NAUTIQUE MADRAGUE GIGNAC	299 €
SOCIETE CHASSE LA BECASSE	2 400 €
TENNIS CLUB ENSUES LA REDONNE	1 800 €
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS D'ENSUES LA REDONNE	390 €
ASSOCIATION DE VOLLEYBALL – LE KOALA	520 €
TOTAL	40 010 €



Entendu l'exposé du rapporteur :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29

VU les dossiers de demandes de subventions formulées par les associations de la commune

VU le budget communal 2025

VU l'avis favorable à l'unanimité des membres présents de la Commission n°4 au titre de la Délégation « Sports & Vie Associative » du 6 juin 2025

VU l'avis favorable à la majorité des membres présents de la Commission n°6 au titre de la délégation « Finances, Budget, Affaires Générales, Développement Economique, Commerces de Proximités et Artisanat », du 10 juin 2025

Où le présent rapport et après en avoir débattu, le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents ou représentés,

→ Deux abstentions :

M. Frédéric OUNANIAN- M. Robert FHAL

ATTRIBUE les subventions comme suit :

ASSOCIATION	MONTANT
1 PELOTE ET 2 AIGUILLES	299 €
ASSOCIATION ENSUENENNE DE SOUTIEN AU CCFF D'ENSUES	898 €
AMICALE PERSONNEL COMMUNAL	4 900 €
ASSOCIATION DES HABITANTS DE CHANTEGRIVE	299 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE LE PETIT PRINCE	400 €
BADMINTON CLUB ENSUES LA REDONNE	900 €
CHLOE	650 €
CIQ DE LA REDONNE	299 €
CIQ MADRAGUE DE GIGNAC	299 €
HANDBALL COTE BLEUE	4 080 €
CLUB NAUTIQUE DES CALANQUAIS DE MEJEAN	299 €
COMITE D'INTERETS DES CALANQUAIS DE MEJEAN	299 €
DROIT AU BOUCHON	520 €
ENERGIE SOLIDAIRE 13	780 €
FOOTBALL CLUB ENSUES LA REDONNE 89	3 600 €
FOYER RURAL	7 260 €
GYM ENSUES	2 400 €
IMPACT	800 €
JUDO JUJITSU COTE BLEUE	1 430 €
L'ESCAPADE DU PIED	650 €
LES ATELIERS NATURE	299 €
SECOURS CATHOLIQUE	1 440 €
SECOURS POPULAIRE	1 800 €
SOCIETE NAUTIQUE MADRAGUE GIGNAC	299 €
SOCIETE CHASSE LA BECASSE	2 400 €
TENNIS CLUB ENSUES LA REDONNE	1 800 €
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS D'ENSUES LA REDONNE	390 €
ASSOCIATION DE VOLLEYBALL – LE KOALA	520 €
TOTAL	40 010 €

DIT que les crédits sont inscrits à l'article 65748 du chapitre 065. Le solde pourra être réparti ultérieurement.

Le président de séance :

Le Maire,
Michel ILLAC



Le secrétaire de séance :

John LANNE

